

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS**

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN BON DE COMMANDE POUR  
L'ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL POUR LE SERVICE TECHNIQUE**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026-08 du 21 mars 2026 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition effectuée par la société SCREWFIX, au regard du prix et du délai de livraison ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est signé avec la société SCREWFIX (sise 1 bis rue Ambroise PARE – Parc d'activités de la Houssoye – 59930 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES) un bon de commande relatif à l'achat de vêtements de travail pour le service technique pour un montant de 1.991,65€.

**ARTICLE 2 :** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 31 mars 2026

**DEC2026\_059**



Le Maire,  
Pierre-Luc RAVET